



Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 À 19H30 AU RESTAURANT DE LA CROIX FÉDÉRALE À GLETTERENS

1. Ouverture de l'assemblée

M. le président Léo Amiet ouvre l'assemblée à 19h35. Après avoir salué Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du bureau exécutif, du comité de direction ainsi qu'aux collaborateurs permanents de l'Association.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Gletterens pour la réservation du lieu.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle n° 47 du canton de Fribourg le 21.11.2025. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Selon l'article 12 al. 1 des statuts, « L'assemblée des délégués ne peut délibérer valablement que si la majorité des voix est représentée selon l'article 117 alinéa 1 LCo. ». L'association compte aujourd'hui 11 communes dont 10 communes à 2 voix et 1 à une voix. Ceci représente 21 voix au total. Le quorum étant à la majorité, ce qui représente 11 voix.

Toutes les communes membres étant présentes ce soir, les 21 voix sont représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

3. Nomination d'un scrutateur

Denis Mayor de Chevroux est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 04.06.2025

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4 juin 2025 à Portalban n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail avec la convocation.

4.1 Approbation

Personne n'ayant de modification à apporter au procès-verbal du 04.06.2025, il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

5. Budget de fonctionnement 2026

La parole est donnée à Martial Berset, trésorier, pour la présentation du budget de fonctionnement 2026. Le total des produits se monte à CHF 1'583'700.00 dont CHF 313'180.00 d'amortissements obligatoires. Le tableau détaillé des amortissements est annexé à ce budget. Le budget de l'exercice 2026 est équilibré avec un total des charges et des produits identiques à CHF 1'583'700.00. Ce budget est basé sur une vente d'eau de 1'500'000 m³ au prix moyen de CHF 1.04.

Le trésorier relève comme chaque année que les émoluments de concession sont de CHF 400.00 pour le canton de Vaud et de CHF 30'000.00 pour le canton de Fribourg.

5.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée au rapporteur de la commission financière Sébastien Galliker pour la lecture de leur rapport.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes,

Formée de Messieurs Eric Maillard, pour la commune d'Avenches, Jean-Daniel Keusen, pour la commune de Delley-Portalban, et Sébastien Galliker, pour la commune de Missy, nommé rapporteur, la commission des finances de l'ABV s'est réunie le mercredi 19 novembre 2025, au bâtiment communal de Delley, pour étudier le budget 2026 de l'association et livrer son analyse.

Elle a pu compter sur les explications de Martial Berset, trésorier de l'association. Le président du comité de direction Alain Bally était aussi à disposition pour répondre à des questions, ce qui n'a pas été nécessaire. La commission tient à remercier ces personnes.

Préambule :

Respectant les règles en la matière, le budget 2026 de l'ABV est à l'équilibre, à Fr. 1'583'700.--. Le comité de direction a estimé les ventes d'eau à 1,5 million de mètres cubes à un prix de 1 fr. 04 le mètre cube.

Il nous a aussi été expliqué que l'élaboration du système de contrôle interne de l'ABV est toujours en cours. Ce document doit être soumis au comité de direction courant 2026.

Analyse :

La première lecture du budget fait apparaître des montants globalement très similaires à ceux du budget 2025 et donc n'appelant pas de questions, d'autant plus que plusieurs dépenses prévues sont expliquées dans l'annexe au budget.

Martial Berset nous a toutefois donné les quelques précisions suivantes. Au compte 7101.3130.00 Frais d'analyses, le montant de Fr. 105'000.— semble bien compté et doit éviter des surprises. Le compte 7101.3133.00 Site internet a été revu à la hausse, car une mise à jour avec changement de système est prévue. Le compte 7101.3134.00 Primes d'assurances d'affiche en hausse car la RC a été réadaptée à la hausse. Enfin, au niveau du chapitre 7101.3144.00 Entretien des immeubles, une nouvelle somme de Fr. 50'000.— a été prévue pour les essais de nanofiltration, relancés à Cudrefin.

Les dépenses seront équilibrées par les ventes d'eau aux communes, estimées à 1,5 million de mètres cubes.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances de l'ABV vous propose, Mesdames, Messieurs les délégués des communes, de valider le budget 2026 de l'ABV, tel que présenté par le comité de direction.

Missy, le 19 novembre 2025

Eric Maillard, Jean-Daniel Keusen, Sébastien Galliker,
Rédaction du rapport : S. Galliker »

La parole est ensuite donnée aux personnes présentes pour les questions.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

5.2 Approbation

Le budget de fonctionnement 2026 est approuvé tel que présenté, et ce, à l'unanimité des personnes présentes, avec remerciements aux personnes qui ont contribué à son élaboration.

6. Approvisionnement de la commune de Saint-Aubin par l'AIEPV et dérogation y relative

La parole est donnée à Alain Bally, président du comité de direction, pour l'historique du dossier. Les délégués ont pu prendre connaissance en détail de la demande, le courrier de l'ABV à la commune de St-Aubin du 03.09.2025 ainsi que la réponse détaillée de la commune de St-Aubin du 26.09.2025 accompagnée du rapport de leur ingénieur RIBI SA ayant été joints à la convocation de ce soir.

La stratégie d'approvisionnement du site AgriCo a déjà été validée par l'assemblée des délégués du 15.12.2022.

Des questions complémentaires ont été soulevées auprès de la commune de St-Aubin, sur les sujets suivants :

- 1) Le plan de la zone qui sera alimentée en eau potable par l'AIEPV.
- 2) Le volume de réserve incendie et les conditions hydrauliques (débit et pression dynamique) nécessaires à la défense incendie de cette zone dans le cas où elle doit être assurée par l'ABV.
- 3) Le concept technique mise en œuvre pour assurer que l'eau de l'AIEPV desservant la zone soumise à dérogation ne puisse pas pénétrer dans la zone alimentée par l'eau de l'ABV et inversement.
- 4) Les dates de début et d'échéance de cette dérogation.
- 5) L'estimation des volumes d'eau livrée, volume de pointe et volume journalier moyen, durant la période de dérogation avec idéalement une représentation graphique de l'évolution année après année.

La commune de St-Aubin a répondu à toutes ces questions. Le comité de direction a accepté à l'unanimité de valider les arguments à cette dérogation, en attendant que l'ABV puisse approvisionner la partie concernée du site AgriCo et de la présenter au vote de l'assemblée des délégués de ce soir.

Gilles Bardet estime que la temporalité n'est pas claire sur les documents remis et qu'il ne faudrait pas se lier pour 10 ans alors que nous devons amortir notre nouvelle station. Cela va charger les communes avec le prix de l'eau. Alain Bally explique que le risque existe. Toutefois, le génie civil de la future station sera dimensionné avec une vision jusqu'en 2080 alors que les installations techniques auront une vision à 2040. La suite des installations techniques se fera dans un 2^{ème} temps et échelonnera donc les investissements. Alain Bally poursuit en rappelant que nous ne savons pas où sera construite la nouvelle station d'où une temporalité imprécise. Les deux choix de variantes sont soit à Gletterens, soit à côté du port de Portalban. L'emplacement actuel à Portalban est à oublier.

Didier Schouwey, représentant de la commune de St-Aubin, explique que seul la partie B du site AgriCo sera raccordée avec la liaison AIEPV et uniquement dès que Micarna sera présent sur le site. L'AIEPV ne va pas

livrer d'eau avant. Le délai de 10 ans demandé par l'AIPEV découle de l'amortissement qu'ils devront faire pour cette conduite, que la charge financière soit raisonnable pour eux.

Sébastien Galliker trouve la demande vague vu que nous ne savons pas encore l'emplacement de notre nouvelle station et souhaiterait avoir un planning. Alain Bally explique que nous devons prouver que la variante à Portalban n'est pas faisable techniquement avant de pouvoir poursuivre le projet à Gletterens. Un calendrier n'est pas faisable pour l'instant.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé au vote.

L'approvisionnement de la commune de Saint-Aubin par l'AIPEV et la dérogation y relative est acceptée par 20 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

7. Informations sur l'exploitation et les travaux en cours

La parole est donnée à Alain Bally, président du comité de direction, pour des informations sur les projets en cours.

En préambule, Alain Bally souhaite remercier les délégués pour l'acceptation de cette dérogation. Nous savons maintenant comment sera alimenté le site AgriCo durant 10 ans. Des discussions sont déjà en cours avec l'AIPEV pour la suite, au-delà de ces 10 ans. Une ébauche de convention est en cours. Ce projet va également permettre à l'AIPEV d'avoir un raccordement d'eau de secours. Actuellement, cette association n'est raccordé à aucun autre réseau.

Raccordement de la commune de Faoug à l'ABV :

Le dossier avance bien et la commune de Faoug devrait rejoindre l'ABV en 2027. Ce nouveau membre nécessitera une modification de nos statuts.

La parole est ensuite donnée à Daniel Faerber pour la suite des projets en cours.

Essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin :

La variante à Portalban pour la future station de filtration est techniquement difficile et la question du process de traitement toujours en cours. D'où l'essai pilote à Cudrefin pour déterminer le nouveau process. Une délégation de l'ABV a visité des installations en Belgique et Pays-Bas. Tout s'est très bien passée et les visites très intéressantes. Ils ont visité l'usine de production des membranes et ont eu un retour sur le problème de la DN40. Des modifications de leur polymère utilisé ont été réalisées et tout est rentré dans l'ordre avec la DN40. Selon NX, la DN80

devrait suffire mais il sera judicieux de continuer les essais avec la DN40. Ils ont ensuite visité Logisticon, qui fabrique le container. Cette entreprise est très efficace. Le lendemain, une usine industrielle qui utilise l'osmose inverse a été visitée. Ils tournent avec la DN80. Le container est de nouveau en place à Cudrefin depuis le 20.10.2025. L'OFCO ne peut plus faire nos analyses, nous devons donc travailler avec un laboratoire privé pour la suite de cet essai.

La parole est ensuite donnée à Thierry Bovet, responsable de l'autocontrôle et du suivi du fonctionnement du service des eaux.

A fin novembre 2025, nous avons vendu 1'454'859 m³. Les 1'530'000 m³ devraient normalement être atteint d'ici la fin de l'année. Le budget prévoyait 1'500'000 m³. Nous avons également vendu 9'100 m³ pour l'arrosage.

8. Divers

Le comité n'ayant aucun autre point particulier à développer, la parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques.

Didier Schouwey remercie l'assemblée au nom de la commune de St-Aubin pour la décision de dérogation. Ce vote est important pour la commune, pour l'ECPF, l'AIEPV et pour le développement du site AgriCo et régional.

Le président Léo Amiet relève que la dernière assemblée de la législature en cours aura lieu au printemps 2026.

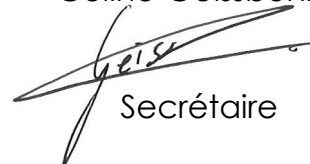
Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Léo Amiet remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Gletterens pour son accueil. Il présente ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Willy Schorderet au nom de la commune de Gletterens. Un repas en commun va être partagé dans cette même salle.

L'assemblée est levée à 20h03.

Céline Geissbühler



Secrétaire

Annexe : - Liste des présences

Distribution :

- Mesdames et Messieurs les délégués
- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- Mme la Préfète du district de la Broye-Vully et MM. les Préfets des districts de la Broye et du Lac
- Michaël Ballaman, organe de révision
- M. le Président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Seelmann et Kilchör, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA

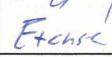
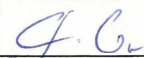
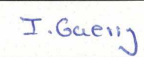
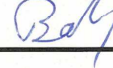


Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

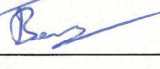
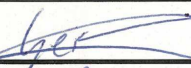
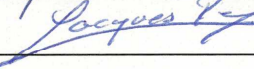
ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES DU 10 DECEMBRE 2025 A 19H.30

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	
	Eric Maillard	Excusé
(Comité de direction)	Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Lia Rosso	
(Comité de direction)	Olivier Pochon	Excusé
Chevroux	Denis Mayor	
	Jérôme Schüpbach	Excusé
(Comité de direction)	Christian Bonny	
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	
(Comité de direction)	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Jean-Daniel Keusen	
	Alexandre Elie	
(Comité de direction)	Philippe Cotting	
Gletterens		
(Comité de direction)		

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Missy	Sébastien Galliker	
(Comité de direction)	Laurent Morel	
Mont-Vully	Michael Schick	
	Cédric Guillod	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	
St-Aubin	Michael Willimann	
	Jonathan Ramuz	Excusé
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Moser Florian	
	Michèle Wilbert	Excusée
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	
	Léo Amiet	
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christoph Wieland	Excusé
Préfète de Broye-Vully	Anne Marion Freiss	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Michaël Ballaman	Excusé
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	Excusé
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Jacques Rey	
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Raphael Kilchör	Excusé